



Législature 2015-2020  
Délibération N° 812  
Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2018

**CREDIT D' ENGAGEMENT DE CHF 240'000.00 TTC POUR L' ACQUISITION D' UN VEHICULE « PORTE – TUYAU » LE GROUPEMENT DU CRI 201, DONT A CHARGE DE CONFIGNON LE 30% OU CHF 72'000.00**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission mobilité, sécurité et sport du 04.10.2018

Vu le préavis de la commission des finances, gestion et du développement économique du 29.10.2018.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

À l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 240'000.00 TTC pour l'acquisition d'un véhicule « porte-tuyau pour le groupement intercommunal d'intervention (CRI – 201) dont à charge de Confignon le 30%, soit Fr. 72'000.00.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 72'000 TTC dans le compte des investissements rubrique 1506.110.50 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 1605.110.330 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2019 à 2033».

  
Le Président : Jean-Claude KORMANN

  
Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER